



Madame la Directrice générale,

Chères et chers collègues,

Les lycées français de l'étranger traversent une période de profonde inquiétude. Après plusieurs épisodes similaires dans d'autres établissements (Ho Chi Minh, Munich, Bruxelles, Lisbonne, ...), le Conseil d'Établissement du lycée de Francfort a été boycotté, puis le budget prévisionnel rejeté par les représentants des parents et des enseignants. Ce rejet traduit une prise de conscience collective face aux réformes annoncées lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025 et à leurs conséquences concrètes.

Partout, les représentants des parents redoutent la hausse inévitable des frais de scolarité. Les personnels, eux, craignent les suppressions de postes. Tous s'inquiètent du manque d'investissements, qui risque d'enclencher une spirale négative : augmentation des frais, diminution du nombre d'enseignants titulaires, classes surchargées, départs d'élèves incapables de suivre financièrement ou insatisfaits des conditions d'apprentissage... Ce cercle vicieux, s'il n'est pas brisé, ne fera qu'aggraver la situation : pour compenser la baisse des effectifs, il faudra encore augmenter les frais, réduire les moyens, et ainsi de suite.

En votant contre ce budget, les représentants s'opposent aux directions prises en haut lieu. Leur objectif est clair : inverser la tendance et enclencher une dynamique positive. Ils appellent à des investissements pour rendre l'école plus attractive, à garantir la sécurité et la reconnaissance des enseignants afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs élèves, sans craindre pour leur proche avenir ou leur pouvoir d'achat érodé par une inflation jamais compensée. Ils souhaitent que la qualité des infrastructures et des enseignements attire de nouveaux élèves, permettant ainsi de stabiliser durablement les frais de scolarité et d'éviter que des familles ne soient contraintes de quitter un établissement qu'elles apprécient.

Mais pour sortir de cette spirale, il est indispensable de mettre fin aux coupes budgétaires dans les subventions à l'AEFE et de réengager l'État, que ce soit pour le financement des retraites de ses fonctionnaires ou pour leur protection sociale complémentaire.

La qualité de vie au travail ne peut se nourrir d'économies, et l'excellence ne saurait s'épanouir dans l'austérité.

Mais au-delà de ce dogme inefficace et dramatique de l'austérité, nous nous interrogeons sur les logiques, sur les visions de ceux et celles qui décident, sans nous consulter. Cet entre-soi malsain mène à des décisions qu'il nous est bien difficile de comprendre :

- La PSC, de l'aveu même de la MGEN, n'a suscité qu'un intérêt très modéré à l'AEFE. Les 10% restant à charge après une hospitalisation, qui peut être très coûteuse à l'étranger, passent très mal, surtout lorsque la prise en charge en France est bien de 100% ! Travailler à l'étranger pourrait désormais mettre en danger la stabilité financière des agents, mais aussi leur santé car certains, faute de moyens suffisants (que la faiblesse de leur salaire et de leur ISVL expliquent) préfèreront ne pas se faire soigner. Mais que dire du fait que pour la financer, l'AEFE en soit à envisager sérieusement de ponctionner des ISVL déjà insuffisantes ? En prime, ce seraient les D3, ainsi que les résidents, en voie programmée de disparition qui financeront les PSC des D1 et des D2, dont l'IRE est par ailleurs en hausse ? Pourtant, c'est bien à l'état de prendre en charge la PSC de ses fonctionnaires ! Là encore, comme pour les pensions civiles, l'Etat se désengage. Un fonctionnaire détaché à l'AEFE en poste à l'étranger ne serait-il donc plus un fonctionnaire comme les autres ? Les ruptures d'égalité s'additionnent et nous nous demandons par quel recours commencer. Comment peut-on raisonnablement arriver à des idées pareilles ?
- A cette situation inédite, s'ajoute celle des collègues en Allemagne qui se sont vu supprimer depuis septembre leurs avantages familiaux, que ce soit à Heidelberg, à Stuttgart, à Bonn, etc... Le motif ? Ils ne pourraient pas scolariser leurs enfants dans une école payante après le CM1 alors que d'autres collègues, qui peuvent eux scolariser leurs enfants dans le réseau choisissent de ne pas le faire, afin d'économiser les frais de scolarité. Ils gardent alors leur avantage familial sans aucun problème. La logique qui en découle est

complètement folle : les collègues perdent donc cet avantage, simplement parce qu'ils n'ont pas le choix. Comment peut-on raisonnablement arriver à une idée pareille ?

- Nous aurions dû aujourd'hui débattre de l'ISVL et des majorations familiales/avantages familiaux : au lieu de cela, nous serons informés de réunions interministérielles qui se tiennent loin de nous, et nous serons à nouveau dans la réaction. Pourquoi est-il si inconcevable que nous soyons associés aux discussions sur ces enjeux si importants pour nous, pour celles et ceux que nous représentons ?

Il devient manifeste que la gouvernance de l'AEFE échappe désormais à ses acteurs directs. Les décisions majeures sont prises sans concertation, ce qui compromet le dialogue institutionnel et la représentation des parties prenantes. Cette situation, marquée par un manque de transparence et de considération, risque d'entraîner une judiciarisation accrue des ajustements imposés sous contrainte budgétaire. Il est essentiel de rappeler que l'État doit assumer ses responsabilités, notamment en matière de retraites et de protection sociale complémentaire pour ses fonctionnaires à l'étranger, comme il le fait pour ceux en France. Le désengagement actuel de l'État est la cause principale des difficultés rencontrées.

Enfin, alerter les tutelles sur les conséquences de ces choix ne relève pas de la déloyauté, mais d'un devoir de vigilance.